



Rapport article 29

LOI ENERGIE CLIMAT

aurigā

PARTNERS

Auriga Partners

Exercice 2024



Sommaire

Introduction	2
A. Démarche générale de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la politique et stratégie d'investissement	3
A.1. Résumé de la démarche	3
1. Avant investissement	3
2. Post-investissement, pendant la durée de détention des participations	5
A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement	5
A.3. Adhésion de la SGP ou des FPCI à des chartes, codes, initiatives et labels relatifs à l'intégration des critères ESG	5
B.1. Liste des FPCI concernés par la prise en compte des critères ESG et part en % des encours totaux d'Auriga Partners	6
Annexes	9
A. Environnemental	9
Charte de responsabilité sociétale	9
Sustainable finance disclosure regulation : Déclaration sur la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité	10
B. Social	13
Politique d'investissement responsable	13
C. Économique	17
Modèle d'information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8 (1) du règlement (ue) 2019/2088	17
D. Gouvernance	24
Procédure de la politique de vote aux assemblées	24

Introduction

Rapport relatif à l'application de l'article 29 de la Loi Energie Climat (LEC) n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Le présent rapport concerne l'exercice clos au 31/12/2024.

Il est accessible à tous sur le site Internet de la société de gestion (<https://www.aurigapartners.com>) et transmis directement aux autorités de contrôle concernées (AMF et ADEME).

Auriga Partners est une société de gestion de portefeuille dont les encours sous gestion et le total du bilan sont inférieurs à 500 millions d'euros. Ainsi le présent rapport se limite aux informations mentionnées au II et au 1° du III de l'article 1 du décret d'application.

Pour rappel, au 31/12/2024, les FIA gérés par Auriga Partners sont des FPCI fermés destinés à une clientèle d'investisseurs professionnels ou assimilés. Seul le fonds Auriga Cyber Ventures, constitué le 09/08/2021 fait la promotion de caractéristiques ESG (classification Art. 8 SFDR) sans objectif d'investissement durable.

A. Démarche générale de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la politique et stratégie d'investissement

A.1. Résumé de la démarche

Depuis la création de la société, les dirigeants d'Auriga Partners sont soucieux des enjeux de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). C'est dans ce cadre que ces derniers ont initié, défini et porté auprès des collaborateurs et partenaires la charte de responsabilité sociétale et la politique d'investissement responsable, qui visent à s'inscrire en ligne avec les principes pour l'investissement responsable et à participer aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les critères ESG sont pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement à deux niveaux :

1. Avant investissement

La société de gestion Auriga Partners oriente la politique d'investissement de ces fonds selon deux approches :

- **une approche dite « exclusive »** : exclusion de ses choix d'investissement de secteurs d'activité comme la production ou la vente de tabac, les jeux d'argent, la production ou la vente d'armes, l'exploitation du charbon thermique et d'hydrocarbures non conventionnels, les organismes génétiquement modifiés, le clonage humain et les produits dérivés de ces activités. Auriga Partners exclut également de ses investissements toute société établie dans les territoires appartenant à la liste Non-Cooperative States and Territories (NCST) et à la liste établie par la Financial Action task Force (FATF). Concernant le respect des droits humains, Auriga Partners exclut de ses choix d'investissement toute société en anomalie sévère avec les principes du pacte mondial des Nations Unies. L'application d'une politique d'exclusion permet de limiter l'exposition à certaines incidences négatives et d'éviter des investissements au capital de sociétés qu'Auriga Partners considère comme pouvant causer des préjudices majeurs en termes d'ESG (principe "Do Not Significantly Harm").
- **une approche dite « thématique »** : les investissements sont concentrés sur des sociétés jeunes possédant des technologies innovantes et susceptibles de se développer rapidement dans des secteurs touchant aux technologies de l'information, aux sciences du vivant ainsi qu'au domaine du luxe notamment éthique et du recycling.

En phase de pré-investissement, la société de gestion réalise une due-diligence ESG à l'aide d'un questionnaire élaboré par Auriga Partners et donnant lieu à un score ESG. Cette due-diligence ESG permet d'identifier les objectifs de développement durable adressés par la société évaluée et les risques en matière de durabilité avant tout investissement. Cette démarche s'appuie essentiellement sur les données fournies par l'entreprise ainsi que les données accessibles au public.

Ce questionnaire ESG permet d'évaluer les principaux critères suivants, critères alignés avec les principes généraux de l'investissement responsable :

Environnement / sociétal

- initiatives visant à réduire l'impact sur l'environnement (réduction de déchets, réduction des émissions de CO2, démarche de certification tels que ISO 14001...)
- litige en matière d'environnement
- engagement dans des projets sociétaux

Social

- politique salariale (rémunération variable, système d'épargne collectif)
- qualité des prestations sociales
- contrat de travail (clause de non divulgation des connaissances techniques...)
- litige en matière social
- emploi (effectif, nature juridique des contrats de travail, qualification du personnel, embauches, départs)
- formation, gestion des compétences (entretien d'évaluation annuel formalisé)
- conditions de travail (management, arrêts de travail)

Gouvernance

- composition/organisation des organes de gouvernance (membres indépendants), comités opérationnels.
- mise en place d'une charte de conduite des affaires, charte éthique.
- litige en matière de gouvernance
- organes de direction/contrôle (composition)

Le questionnaire comporte plusieurs questions par critère, chaque réponse donne lieu à une note (0 ou 1). Les notes sont additionnées pour chaque critère ESG. La somme des notes est ensuite convertie en un score. Le score ESG est le résultat de la somme des 3 Scores obtenus divisée par 3.

Le tableau ci-dessous résume les modalités de calcul du score en fonction du nombre des notes obtenues :

Score	0	1	2	3
Score E : Environnement/sociétal	0	1 à 2	3 à 4	5 à 6
Score S : Social	0	1 à 6	7 à 12	13 à 18
Score G : Gouvernance	0	1 à 2	3 à 4	5 à 6
Score ESG: (Score E + Score S + Score G) / 3				

Ce questionnaire ESG permet ainsi d'attribuer un score ESG à la société lors des due-diligences et d'identifier les risques ESG auxquels la société est particulièrement exposée :

- dans le cas où le score ESG est de 0/3, Auriga Partners n'investira pas à ce stade dans la société. La société pourra être ré-évaluée dès que des mesures ESG auront été mises en place.
- dans le cas où le score ESG est inférieur ou égal à 1/3, Auriga Partners demande à la société évaluée la rédaction d'un plan d'action ESG permettant d'atteindre la note minimale de 1,5 / 3 dans les 6 mois suivant la date d'investissement.

Concernant la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) telles que définies dans les normes techniques réglementaires (RTS) du règlement SFDR, Auriga Partners a ajouté 16 des 32 indicateurs dans son questionnaire ESG. Néanmoins, nous ne pouvons pas affirmer que nous utilisons actuellement les indicateurs PAI du règlement SFDR dans notre processus de prise de décision en matière d'investissement. En effet, cela s'explique par le fait qu'Auriga Partners investisse majoritairement au capital de jeunes sociétés privées et innovantes (start-up), en phase d'amorçage dans le secteur de la tech et des sciences du vivant. Lors de l'évaluation des opportunités d'investissement, les sociétés étant très jeunes, elles ne présentent pas la taille critique et la maturité nécessaires pour avoir la capacité de mesurer l'ensemble des PAI et/ou de fournir des données de qualité optimale. Ces sociétés n'ont pas toujours les ressources nécessaires, aussi bien humaines que financières, pour établir des politiques adaptées et des rapports précis sur l'évolution de certains PAI au moment de l'investissement.

2. Post-investissement, pendant la durée de détention des participations

Auriga Partners a l'ambition d'être un partenaire de long terme auprès des sociétés en portefeuille. Ainsi, post-investissement, notre rôle dans la prise en compte des critères ESG est d'encourager et de sensibiliser les entreprises dans cette démarche dans le but de leur assurer une croissance équilibrée entre, d'une part, la performance économique et financière, et d'autre part, le développement social et le respect de l'environnement.

Grâce à la campagne annuelle de collecte de données ESG réalisée par Auriga Partners auprès de ses participations, le score ESG des sociétés est affiné chaque année et un dialogue avec les dirigeants des sociétés peut ensuite être instauré. Le dialogue avec les dirigeants permet de les sensibiliser aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et aux enjeux de développement durable dans le but de favoriser un processus d'amélioration continue.

À travers cette campagne annuelle et les données publiques, Auriga Partners effectue pour toutes ses participations un suivi annuel des controverses sur les volets "social", "environnemental" et "gouvernance".

Les résultats de la campagne annuelle de collecte ESG sont disponibles dans les rapports de gestion de chacun des fonds gérés par Auriga Partners.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

1. Contenu : l'analyse des résultats des enquêtes annuelles ESG de nos participations est présentée de manière synthétique dans les rapports annuels des fonds gérés par Auriga Partners. Une communication ultérieure pourra être faite, si à la date de rédaction des rapports, la société de gestion n'a pas collecté l'ensemble des reporting ESG des participations.

2. Fréquence : annuelle

3. Moyens : rapports annuels des fonds gérés par Auriga Partners, page "Engagement ESG" sur le site internet d'Auriga Partners (<https://www.aurigapartners.com>) et sur demande auprès d'Auriga Partners.

A.3. Adhésion de la SGP ou des FPCI à des chartes, codes, initiatives et labels relatifs à l'intégration des critères ESG

Auriga Partners est signataire de la charte Parité de France Invest depuis son lancement visant à favoriser la parité chez les acteurs du capital-investissement français et dans les entreprises qu'ils accompagnent.

Depuis le début d'année 2024, Auriga Partners est devenu un des signataires des UN PRI.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

FPCI Auriga Cyber Ventures : fonds classé article 8 au titre de la réglementation SFDR. Il fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales sans objectif d'investissement durable

FPCI Auriga Cyber Ventures (anciennement Cyber Impact Ventures)

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 54,7 M€ lancé en août 2021, financement en fonds propres

Secteur d'activité : cyber sécurité

Zone géographique : Espace Économique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

B.1. Liste des FPCI concernés par la prise en compte des critères ESG et part en % des encours totaux d'Auriga Partners

100% des encours des fonds gérés par Auriga Partners.

Les fonds listés ci-dessous sont classés article 6 au titre de la réglementation SFDR. Ils prennent en compte les critères ESG mais ne font pas la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales.

FPCI Auriga Ventures II

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 115 M€ levé en 2002, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Technologies de l'information et Sciences du vivant.

Zone géographique : 87% U.E (dont 77% en France), 13% hors U.E

Catégories d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Auriga Ventures III

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 155 M€ levé en 2006, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Technologies de l'information et Sciences du vivant.

Zone géographique : 86% U.E (dont 74% en France), 14% hors U.E

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Auriga IV Bioseeds

Typologie : Fonds d'amorçage, 42.3 M€ levé en 2013, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Santé, Sciences du vivant.

Zone géographique : 100% en France

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Auriga Opportunité I

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 15.7 M€ levé en 2019, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Technologies de l'information.

Zone géographique : 100% en Suisse

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Auriga Opportunité II

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 27.2 M€ levé en 2021, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Technologies de l'information.

Zone géographique : 100% en Suisse

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Auriga Venture V

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 55 M\$ levé en 2021, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Technologies de l'information.

Zone géographique : 100% en Suisse

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Auriga Opportunité III

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, XX M€ levé en 2024, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Technologies de l'information.

Zone géographique : 100% en Suisse

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Luxury Tech

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 1,84 M€ levé en 2017, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Technologies/Luxe, mode, beauté, lifestyle et retail.

Zone géographique : Espace Economique Européen, Suisse, Amérique du Nord

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Luxury Tech Fund A

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 3,19 M€ levé en 2017, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Luxe, mode, beauté et retail.

Zone géographique : Espace Economique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Luxury Tech Fund B VC2

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 3,33 M€ levé en 2019, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Luxe, mode, beauté et retail.

Zone géographique : Espace Economique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Luxury Tech Fund C VC3

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 1.97 M€ levé en 2019, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Luxe, mode, beauté et retail.

Zone géographique : Espace Economique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Cuir Invest

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 8,3 M€ levé en 2019, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Matériaux alternatifs. Automation, traçabilité, recycling, upcycling, supply chain, transparence, innocuité, démarche RSE, plateformes, économie circulaire, marques et Digital Native Vertical Brands

Zone géographique : Espace Economique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Auriga Opportunité Cyber

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 9,10 M€ levé en 2022, financement en fonds propres

Secteur d'activité : cyber sécurité

Zone géographique : Espace Economique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Luxury Tech Fund D

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 3,99 M€ levé en 2021, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Luxe, mode, beauté et retail.

Zone géographique : Espace Economique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Luxury Tech Fund E

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 5,41 M€ levé en 2024, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Luxe, mode, beauté et retail.

Zone géographique : Espace Economique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

Annexes

A. Environnemental

Charte de responsabilité sociétale

Depuis la création de la société, les dirigeants d'Auriga Partners sont soucieux des enjeux de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). C'est dans ce cadre que ces derniers ont initié, défini et porté auprès des collaborateurs et partenaires la charge de responsabilité sociétale.

Auriga Partners, qui gère des fonds financés par plusieurs acteurs largement impliqués dans le développement durable (BPI France, Fonds Européen d'Investissement, etc ...), s'est elle-même, depuis longtemps, soucieuse des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la France et plus largement de la planète. Si elle ne peut seule relever tous les défis actuellement en vigueur, elle se doit d'y contribuer et d'assumer sa part de responsabilité.

Auriga Partners : ses responsabilités économique, sociétale et environnementale

Economique

Depuis 1998, Auriga Partners finance des jeunes sociétés possédant des technologies innovantes, susceptibles de se développer rapidement, créatrices d'emplois et favorisant le savoir-faire. Auriga Partners accompagne ces sociétés tout au long de leur vie, souvent depuis la création jusqu'à l'introduction en bourse et les premières augmentations de capital sur les marchés ou le M&A.

Sociétale

La société Auriga Partners apporte son soutien à la croissance des entreprises, cherchant avant tout la création de richesses et d'emplois dans les territoires, en respectant la santé, la sécurité, la qualité de vite au travail et l'épanouissement de personnes ainsi que le dialogue social, porteur de progrès.

Environnementale

De la même façon, l'appui d'Auriga Partners au développement des entreprises s'inscrit dans une perspective de respect de l'environnement, d'utilisation durable des ressources naturelles et e maîtrise des impacts environnementaux des activités.

La société Auriga Partners attache la plus grande importance à la mise en place et au fonctionnement effectif de modalités de gouvernance structurées, éthiques, transparentes et attentives au respect des intérêts des parties prenantes. Ceci vaut pour elle-même comme pour les entreprises qu'elle soutient.

Une politique de **RSE** qui met l'accent sur **4 priorités**

Auriga Partners, en concertation avec ses parties prenantes, décide de porter une attention plus particulière dans les domaines de responsabilité suivants :

1/ **Le développement de l'emploi**, et plus particulièrement de **l'emploi des jeunes**. Le développement de l'emploi constitue l'impact sociétal majeur d'Auriga Partners. L'emploi des jeunes est un enjeu crucial pour l'équilibre des territoires et de la société. Une société dans laquelle les jeunes commencent leur vie professionnelle par un long passage dans le tunnel du chômage ne connaît pas d'équilibre durable.

2/ **La lutte contre l'échec scolaire**. Parallèlement à ses fonctions de financement des jeunes sociétés et en amont de son soutien à l'emploi, Auriga Partners s'est engagé depuis 2015 dans le soutien contre l'exclusion scolaire en accompagnant un jeune en échec scolaire. Une expérience à renouveler.

3/ **La qualité de la gouvernance et du management**, notamment en y promouvant la diversité et l'intégration des femmes aux postes de management. L'ouverture, l'efficacité et la transparence des gouvernances ainsi que le dynamisme et la compétence des managements constituent des atouts déterminants pour le développement des entreprises. En interne comme dans les entreprises qu'elle finance, Auriga Partners participe activement à la promotion de ces qualités, notamment en soutenant les démarches visant à favoriser la diversité et l'intégration d'un nombre croissant de femmes.

4/ **La transition écologique et énergétique**, et plus particulièrement **l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques**. Le soutien d'Auriga Partners à la mise en œuvre de cette transition se traduit par un encouragement à l'efficacité énergétique des entreprises de l'ensemble des secteurs par des voies financières et extra-financières.

Auriga Partners s'engage à **rendre compte**. Auriga Partners s'engage à servir l'avenir et à rendre compte de la façon dont elle a atteint cette ambition. Pour cela, elle met en place progressivement les dispositifs nécessaires à la mesure et à l'évaluation de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux. Depuis 2012, un reporting ESG annuel est transmis aux sociétés du portefeuille durant toute la durée de détention de la participation.¹

[Sustainable finance disclosure regulation : Déclaration sur la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité](#)

Article 3 - Transparence sur la prise en compte des risques de durabilité

Conformément à l'article 3 du règlement européen Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), les acteurs des marchés financiers publient sur leur site internet des informations concernant leur politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus de décision en matière d'investissement, en incluant les risques associés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité.

Un risque en matière de durabilité est défini comme est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Auriga Partners appréhende les risques en matière de durabilité via :

- l'application d'une politique d'exclusion permettant de limiter l'exposition à certaines incidences négatives et d'éviter des investissements au capital de sociétés qu'Auriga Partners considère comme pouvant causer des préjudices majeurs en termes d'ESG (principe "Do Not Significantly Harm").
- avant tout investissement, une due-diligence ESG est réalisée à l'aide d'un questionnaire élaboré par Auriga Partners et donnant lieu à un score ESG. Cette due-diligence ESG permet d'identifier les objectifs de développement durable adressés par la société étudiée et les risques en matière de durabilité avant tout investissement.
- une campagne annuelle de collecte de données ESG auprès des sociétés en portefeuille, permettant de suivre l'évolution des critères ESG retenus par Auriga Partners.

Article 4 - Prise en compte des incidences en matière de durabilité

Conformément à l'article 4 du Règlement SFDR, les acteurs financiers doivent publier sur leur site Internet leur politique de diligence raisonnable relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, ou à tout le moins, les explications des motifs pour lesquels elle ne prend pas en compte les incidences négatives en matière de durabilité, et le cas échéant, l'information indiquant si et quand elle prévoit de les prendre en compte ('Comply or Explain').

¹ Les Sociétés dont le pourcentage de détention est inférieur à 5% ne sont pas consultées

Auriga Partners, lors de ses décisions d'investissement, ne tient pas compte de l'ensemble des principales incidences négatives (PAI) définies dans les normes techniques (RTS) en annexe du règlement SFDR. Cela s'explique par le fait qu'Auriga Partners investisse majoritairement au capital de jeunes sociétés privées et innovantes (start-up), en phase d'amorçage dans le secteur de la tech et des sciences du vivant. Lors de l'évaluation des opportunités d'investissement, les sociétés étant très jeunes, elles ne présentent pas la taille critique et la maturité nécessaires pour avoir la capacité de mesurer l'ensemble des PAI définis dans les normes techniques du règlement SFDR et/ou de fournir des données de qualité optimale. Ces sociétés n'ont pas toujours les ressources nécessaires, aussi bien humaines que financières, pour établir des politiques adaptées et des rapports précis sur l'évolution de certains indicateurs PAI au moment de l'investissement (notamment les émissions des gaz à effet de serre). Nous ne pouvons donc pas affirmer que nous utilisons actuellement les indicateurs PAI du règlement SFDR dans notre processus de prise de décision en matière d'investissement.

Nous essayons néanmoins de limiter les risques en matière de durabilité lors de nos investissements en appliquant une politique d'exclusion stricte de secteurs ne respectant pas, selon nous, le principe "Do not Significantly Harm". Par exemple, Auriga Partners exclut tout investissement dans la production ou la vente d'armes, l'exploitation du charbon thermique, la production ou la vente de tabac, les jeux d'argent, le clonage humain et les produits dérivés de ces activités.

Nous essayons également de limiter les risques en matière de développement durable en réalisant une due diligence ESG avant investissement et, post-investissement, en instaurant un dialogue avec les dirigeants des sociétés autour de leur performance extra-financière.

Auriga Partners évalue ainsi les risques en matière de durabilité et la performance extra-financière des sociétés à travers un questionnaire ESG donnant lieu à un score ESG. Ce questionnaire comprend également 16 des 32 PAI définis dans les normes techniques (RTS) du règlement SFDR. Ce questionnaire permet d'évaluer les principaux critères suivants, critères alignés avec les principes généraux de l'investissement responsable :

Environnement/sociétal

- initiatives visant à réduire l'impact sur l'environnement (collecte, réduction de déchets, réduction des émissions de CO2, démarche de certification tels que ISO 14001...)
- litige en matière d'environnement
- engagement dans des projets sociétaux

Social

- politique salariale (rémunération variable, système d'épargne collectif)
- qualité des prestations sociales
- contrat de travail (clause de non divulgation des connaissances techniques...)
- litige en matière social
- emploi (effectif, nature juridique des contrats de travail, qualification du personnel, embauches, départs)
- formation, gestion des compétences (entretien d'évaluation annuel formalisé)
- conditions de travail (management, arrêts de travail)

Gouvernance

- composition/organisation des organes de gouvernance (membres indépendants), comités opérationnels.
- mise en place d'une charte de conduite des affaires, charte éthique.
- litige en matière de gouvernance
- organes de direction/contrôle (composition)

Le questionnaire ESG comporte plusieurs questions par critère, chaque réponse donne lieu à une note (0 ou 1). Les notes sont additionnées pour chaque critère ESG. La somme des notes est ensuite convertie en un score. Le score ESG est le résultat de la somme des 3 scores (E, S, G) obtenus divisée par 3.

Ce questionnaire ESG permet ainsi d'attribuer un score ESG à la société lors des due-diligences et d'identifier les risques ESG auxquels la société est particulièrement exposée :

- dans le cas où le score ESG est de 0/3, Auriga Partners n'investira pas à ce stade dans la société. La société pourra être ré-évaluée dès que des mesures ESG auront été mises en place.
- dans le cas où le score ESG est inférieur ou égal à 1/3, Auriga Partners demande à la société évaluée la rédaction d'un plan d'action ESG permettant d'atteindre la note minimale de 1,5 / 3 dans les 6 mois suivant la date d'investissement.

Auriga Partners a l'ambition d'être un partenaire de long terme auprès des sociétés en portefeuille. Ainsi, notre rôle dans la prise en compte des critères ESG est d'encourager et de sensibiliser les entreprises dans cette démarche dans le but de leur assurer une croissance équilibrée entre, d'une part, la performance économique et financière, et d'autre part, le développement social et le respect de l'environnement. Grâce à la campagne annuelle de collecte de données ESG réalisée par Auriga Partners auprès de ses participations, un dialogue avec les dirigeants des sociétés peut ensuite être instauré afin de les sensibiliser aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et aux enjeux de développement durable dans le but de favoriser un processus d'amélioration continue. Auriga Partners s'engage dans une approche de *best effort* pour inciter ses participations à produire les données requises dans le cadre de la prise en compte des PAI au cours de leur développement, dès que cela paraît pertinent au regard de leur stade de maturité et de l'évolution de leurs activités.

Article 5 - Actualisation de la politique de rémunération.

Conformément à l'article 5 du Règlement SFDR, les acteurs des marchés financiers doivent inclure dans leur politique de rémunération des informations sur la manière dont celle-ci est compatible avec l'intégration des risques en matière de durabilité.

À ce jour, la rémunération du personnel d'Auriga Partners est structurée de la manière suivante :

- une partie fixe représentant l'essentiel de la rémunération versée au personnel de la société de gestion en fonction des obligations du poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise, et
- une partie variable d'un montant non significatif attribuable en fonction de la charge de travail plus importante constatée sur l'exercice par rapport à l'exercice précédent et, pour les équipes d'investissement, de la concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité. En cas de réalisation d'un risque majeur en matière de durabilité, la rémunération variable du collaborateur concerné pourra être réduite.

La politique de rémunération actuelle d'Auriga Partners vise à interdire tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la société de gestion et pour les fonds qu'elle gère.

Article 6 - Transparence des produits sur la prise en compte des risques de durabilité (article 6)

Conformément à l'article 6 du Règlement SFDR, les acteurs des marchés financiers doivent intégrer dans les documents précontractuels et constitutifs des véhicules gérés, si ceux-ci n'ont pas comme objectif principal la promotion de caractéristiques ESG et si leur objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable, la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés ou non dans leurs décisions d'investissement.

Auriga Partners a bien intégré ces précisions dans la documentation précontractuelle des fonds classés article 6 qu'elle gère.

Article 10 - Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables sur les sites internet

Conformément à l'article 10, les acteurs des marchés financiers doivent publier et tenir à jour sur leur site internet les informations suivantes pour chaque produit financier article 8 et 9 :

- une description des caractéristiques environnementales ou sociales ou de l'objectif d'investissement durable
- des informations sur les méthodes utilisées pour évaluer, mesurer et surveiller les caractéristiques environnementales ou sociales ou l'incidence des investissements durables sélectionnés pour le produit financier, y compris ses sources des données, les critères d'évaluation des actifs sous-jacents et les indicateurs pertinents en matière de durabilité utilisés pour mesurer les caractéristiques environnementales ou sociales ou l'incidence globale du produit financier en matière de durabilité
- les informations visées aux articles 8 et 9
- les informations visées à l'article 11

À ce jour, le fonds Auriga Cyber Ventures, lancé en 2021, est le seul fonds article 8 au sens du règlement SFDR géré par Auriga Partners. La documentation relative au fonds Auriga Cyber Ventures est présente sur le site d'Auriga Partners.

Les autres fonds gérés par Auriga Partners sont classés article 6.

B. Social

Politique d'investissement responsable

Démarche Générale

Depuis la création de la société, les dirigeants d'Auriga Partners sont soucieux des enjeux de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). C'est dans ce cadre que ces derniers ont initié, défini et porté auprès des collaborateurs et partenaires la charte de responsabilité sociétale et la politique d'investissement responsable, qui visent à s'inscrire en ligne avec les principes pour l'investissement responsable et à participer aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

La société de gestion Auriga Partners oriente la politique d'investissement de ces Fonds selon deux approches :

- une approche dite « exclusive » : exclusion de ses choix d'investissement de secteurs d'activité comme la production ou la vente de tabac, les jeux d'argent, la production ou la vente d'armes, l'exploitation du charbon thermique et d'hydrocarbures non conventionnels, les organismes génétiquement modifiés, le clonage humain et les produits dérivés de ces activités. Auriga Partners exclut également de ses investissements toute société établie dans les territoires appartenant à la liste *Non-Cooperative States and Territories* (NCST) et à la liste établie par la *Financial Action task Force* (FATF). Concernant le respect des droits humains, Auriga Partners exclut de ses choix d'investissement toute société en anomalie sévère avec les principes du pacte mondial des Nations Unies.

- une approche dite « thématique » : les investissements sont concentrés sur des sociétés jeunes possédant des technologies innovantes et susceptibles de se développer rapidement dans des secteurs touchant aux technologies de l'information, aux sciences du vivant ainsi qu'au domaine du luxe notamment éthique et du recycling.

Ainsi, notre rôle dans la prise en compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) est d'encourager et de sensibiliser les entreprises dans cette démarche dans le but de leur assurer une croissance équilibrée entre, d'une part, la performance économique et financière, et d'autre part, le développement social et le respect de l'environnement. Tout comme Auriga Partners,

les entreprises financées doivent s'inscrire dans une perspective d'utilisation durable des ressources naturelles et de maîtrise des impacts sociétaux et environnementaux de leurs activités.

Dans cette démarche, Auriga Partners a été pionnière en formalisant sa première due-diligence financière et ESG dès 2012, pour faire un diagnostic sur les pratiques et l'intégration des critères ESG des sociétés du portefeuille du Fonds Auriga Ventures II, Auriga Ventures III puis Auriga IV Bioseeds ainsi que les Fonds Luxury Tech A, B, C, D & E, Cuir Invest, Auriga Cyber Ventures (anciennement Cyber Impact Ventures) et Auriga Opportunité Cyber.

Le questionnaire ESG élaboré par Auriga Partners comprend notamment 16 des 32 indicateurs PAI définis dans le règlement européen SFDR et permet d'évaluer les principaux critères suivants :

A/ Environnement :

- catégorie des ressources utilisées
- gestion des déchets et de la biodiversité
- controverses en matière d'environnement
- initiatives visant à réduire l'impact sur l'environnement (démarche de certification tel que ISO 14001, la réalisation d'un bilan carbone, la mise en place d'une démarche d'éco-conception,...)

B/ Social :

- impact de l'activité en termes de création nette d'emplois
- parité au sein des organes de direction
- intéressement des dirigeants et des salariés au capital de leurs entreprises (BSPCE)
- politique salariale (rémunération variable, système d'épargne collectif)
- qualité des prestations sociales
- dialogue social (outils de communication interne)
- litige en matière social
- engagement dans des projets sociétaux

C/ Gouvernance :

- composition/organisation des organes de gouvernance (présence de membres indépendants), comités opérationnels.
- Promotion de la diversité et de l'intégration des femmes au management
- mise en place d'une charte de conduite des affaires, charte éthique.
- litige en matière de gouvernance

Le questionnaire comporte plusieurs questions par critère, chaque réponse donne lieu à une note (0 ou 1). Les notes sont additionnées pour chaque critère ESG. La somme des notes est ensuite convertie en un score. Le score ESG est le résultat de la somme des 3 scores (E, S, G) obtenus divisée par 3.

Ce questionnaire ESG permet ainsi d'attribuer un score ESG à la société lors des due-diligences et d'identifier les risques ESG auxquels la société est particulièrement exposée :

- dans le cas où le score ESG est de 0/3, Auriga Partners n'investira pas à ce stade dans la société. La société pourra être ré-évaluée dès que des mesures ESG auront été mises en place.
- dans le cas où le score ESG est inférieur ou égal à 1/3, Auriga Partners demande à la société évaluée la rédaction d'un plan d'action ESG permettant d'atteindre la note minimale de 1,5 / 3 dans les 6 mois suivant la date d'investissement.

Post-investissement, grâce à la campagne annuelle de collecte de données ESG réalisée par Auriga Partners auprès de ses participations, un dialogue avec les dirigeants des sociétés peut ensuite être instauré afin de les sensibiliser aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et aux enjeux de développement durable dans le but de favoriser un processus d'amélioration continue.

Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les investisseurs

L'analyse des résultats des due diligences est présentée de manière synthétique dans les rapports annuels des Fonds cités ci-dessous.

Une communication ultérieure pourra être faite, si à la date de rédaction des rapports, la société de gestion n'a pas collecté l'ensemble des reporting.

Les Fonds ESG

FPCI Auriga Ventures II

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 115 M€ levé en 2002, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Technologies de l'information et Sciences du vivant.

Zone géographique : 87% U.E (dont 77% en France), 13% hors U.E

Catégories d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Auriga Ventures III

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 155 M€ levé en 2006, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Technologies de l'information et Sciences du vivant.

Zone géographique : 86% U.E (dont 74% en France), 14% hors U.E

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Auriga IV Bioseeds

Typologie : Fonds d'amorçage, 42.3 M€ levé en 2013, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Santé, Sciences du vivant.

Zone géographique : 100% en France

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Auriga Opportunité I

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 15.7 M€ levé en 2019, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Technologies de l'information.

Zone géographique : 100% en Suisse

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Auriga Opportunité II

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 27.2 M€ levé en 2021, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Technologies de l'information.

Zone géographique : 100% en Suisse

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Auriga Venture V

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 55 M\$ levé en 2021, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Technologies de l'information.

Zone géographique : 100% en Suisse

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Auriga Opportunité III

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 17,5 M€ levé en 2024, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Technologies de l'information.

Zone géographique : 100% en Suisse

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Luxury Tech

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 1,84 M€ levé en 2017, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Technologies/Luxe, mode, beauté, lifestyle et retail.

Zone géographique : Espace Economique Européen, Suisse, Amérique du Nord

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Luxury Tech Fund A

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 3,19 M€ levé en 2017, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Luxe, mode, beauté et retail.

Zone géographique : Espace Economique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Luxury Tech Fund B VC2

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 3,33 M€ levé en 2019, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Luxe, mode, beauté et retail.

Zone géographique : Espace Economique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Luxury Tech Fund C VC3

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 1,97 M€ levé en 2019, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Luxe, mode, beauté et retail.

Zone géographique : Espace Economique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Cuir Invest

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 8,3 M€ levé en 2019, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Matériaux alternatifs. Automation, traçabilité, recycling, upcycling, supply chain, transparence, innocuité, démarche RSE, plateformes, économie circulaire, marques et Digital Native Vertical Brands

Zone géographique : Espace Economique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Auriga Cyber Ventures (anciennement Cyber Impact Ventures)

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, en cours de levée (début en 2021), financement en fonds propres

Secteur d'activité : cyber sécurité

Zone géographique : Espace Economique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Auriga Opportunité Cyber

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 9,10 M€ levé en 2022, financement en fonds propres

Secteur d'activité : cyber sécurité

Zone géographique : Espace Economique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Luxury Tech Fund D

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 3,99 M€ levé en 2021, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Luxe, mode, beauté et retail.

Zone géographique : Espace Economique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

FPCI Luxury Tech Fund E

Typologie : Fonds Professionnel de Capital Investissement, 5,41 M€ levé en 2024, financement en fonds propres

Secteur d'activité : Luxe, mode, beauté et retail.

Zone géographique : Espace Economique Européen

Catégorie d'investisseurs : Investisseurs qualifiés

Méthodologie d'analyse

Les informations contenues dans le reporting sont recoupées avec les informations contenues par ailleurs, dans les documents sociaux fournis par les sociétés (comptes annuels, PV d'assemblées, rapport de gestion).

C. Économique

Modèle d'information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8 (1) du règlement (ue) 2019/2088

Nom du produit: **Auriga Cyber Ventures** Numéro LEI : [...]

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il fera un minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental : ___%	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas d'objectif d'investissement durable, il aura une proportion minimale de ___% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées d'environnementalement durables au sens de la Taxonomie européenne	<input type="checkbox"/> avec un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie européenne
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas qualifiées d'environnementalement durables au sens de la Taxonomie européenne	<input type="checkbox"/> avec un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie européenne
<input type="checkbox"/> Il fera un minimum d'investissements durables avec un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> avec un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il fera un minimum d'investissements durables avec un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S), mais ne fera aucun investissement durable

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

Les engagements d'Auriga Partners

La société de gestion Auriga Partners oriente la politique d'investissement de ses Fonds selon deux approches :

- une approche dite « exclusive » : exclusion de ses choix d'investissement de secteurs d'activité comme la production ou la vente de tabac, les jeux d'argent, la production ou la vente d'armes, l'exploitation du charbon thermique, les organismes génétiquement modifiés, le clonage humain et les produits dérivés de ces activités.

- une approche dite « thématique » : les investissements sont concentrés sur des sociétés jeunes possédant des technologies innovantes et susceptibles de se développer rapidement dans des

secteurs touchant aux technologies de l'information, aux sciences du vivant ainsi qu'au domaine du luxe notamment éthique et du recycling.

Ainsi, notre rôle dans la prise en compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) est d'encourager et de sensibiliser les entreprises dans cette démarche dans le but de leur assurer une croissance équilibrée entre, d'une part, la performance économique et financière, et d'autre part, le développement social et le respect de l'environnement. Tout comme Auriga Partners, les entreprises financées doivent s'inscrire dans une perspective d'utilisation durable des ressources naturelles et de maîtrise des impacts sociétaux et environnementaux de leurs activités.

Les engagements d'Auriga Cyber Ventures

La thématique cybersécurité portée par le FPCI Auriga Cyber Ventures promeut par construction très significativement les critères ESG notamment sur les volets « S » et « G ».

Si le fonds exclut naturellement tout investissement dans la cybersécurité dite « offensive », il œuvre avant tout de manière très significative à la constitution d'un espace numérique de confiance pour les citoyens et pour les entreprises engagées sur la voie d'une meilleure cyber résilience et permet donc de s'engager dans les grandes transitions actuelles en limitant les externalités négatives sur l'environnement.

1.A Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

AURIGA Partners a formalisé dès 2012 un « reporting ESG » annuel, pour faire un diagnostic sur la démarche et l'intégration des critères ESG des participations de ses différents portefeuille.

Un questionnaire est envoyé à chaque société et un rapport est ensuite élaboré sur la base des réponses au questionnaire.

Principaux critères retenus :

Environnement/sociétal

- initiatives visant à réduire l'impact sur l'environnement (collecte, réduction de déchets, démarche de certification...)
- litiges en matière d'environnement
- engagements dans des projets sociétaux

Social

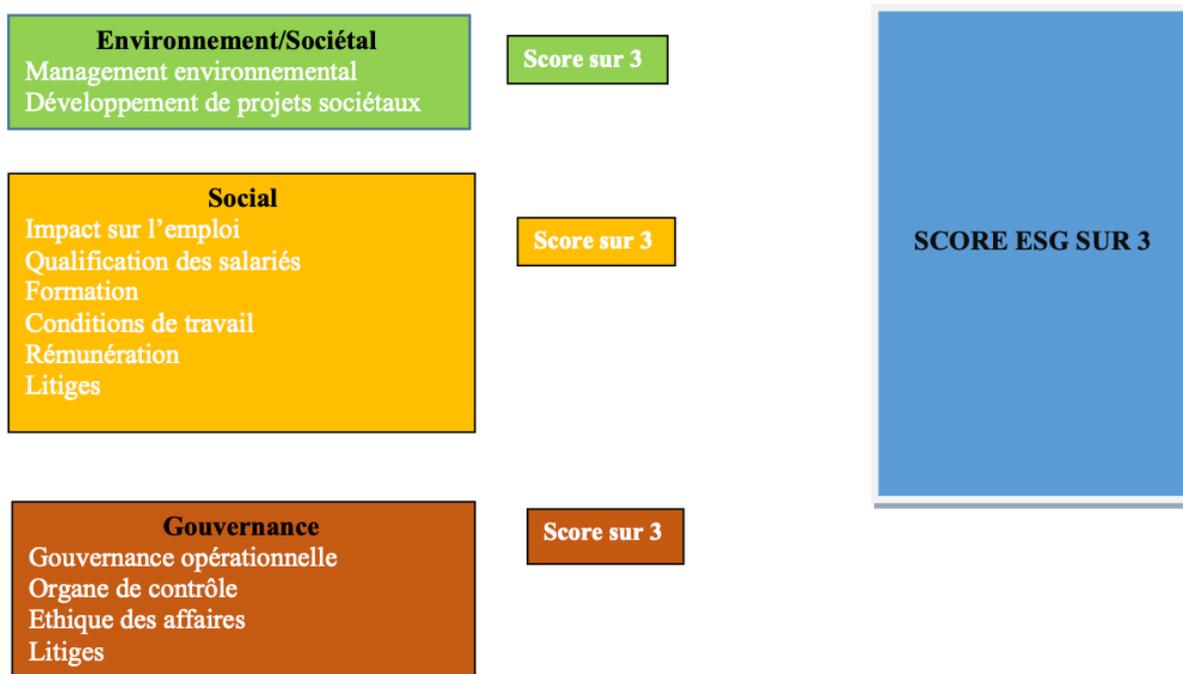
- politique salariale (rémunération variable, système d'épargne collectif)
- contrat de travail (clause de non divulgation des connaissances techniques...)
- litiges en matière social
- emploi (effectif, nature juridique des contrats de travail, qualification du personnel, embauches, départs)
- formation, gestion des compétences (entretien d'évaluation annuel formalisé)
- conditions de travail (management, arrêts de travail)

Gouvernance

- composition/organisation des organes de gouvernance (membres indépendants), comités opérationnels
- mise en place d'une charte de conduite des affaires, charte éthique
- litige en matière de gouvernance
- organes de direction/contrôle (composition)

Méthodologie de calcul d'un score ESG

La société se voit attribuer un score global sur 3



Le score ESG de la société est obtenu à partir du questionnaire renseigné.

Le questionnaire comporte plusieurs questions par critère, chaque réponse donne lieu à une note (0 ou 1). Les notes sont additionnées pour chaque critère ESG. La somme des notes est ensuite convertie en un score.

Le score ESG est le résultat de la somme des 3 scores obtenus divisée par 3.

Le tableau ci-dessous résume les modalités de calcul du score en fonction du nombre des notes obtenues :

Score	0	1	2	3
Score E : Environnement/sociétal	0	1	2 à 3	4 à 5
Score S : Social	0	1 à 6	7 à 12	13 à 18
Score G : Gouvernance	0	1 à 2	3 à 4	5 à 6
Score ESG : (Score E + Score S + Score G) / 3				

C'est cette démarche qui sera retenue pour l'établissement d'un scoring ESG pour chacune des participations du portefeuille Auriga Cyber Ventures.

1.B Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à cet objectif ?

Le Fonds ne fera pas d'investissements avec un objectif durable au sens du Règlement SFDR. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union Européenne au sens du Règlement Taxonomie pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

1.C Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le Fonds n'effectuera pas d'investissements durables au sens du Règlement Taxonomie.

1.C.1 Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en compte ?

Non applicable dans la mesure où le Fonds ne réalisera pas d'investissements durables.

1.C.2 Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Non applicable dans la mesure où le Fonds ne réalisera pas d'investissements durables.

2. Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui, les principales incidences négatives (PAI) sont notamment prises en compte par la société de gestion Auriga Partners au travers de sa politique d'exclusion, limitant l'exposition à certaines incidences négatives.

Sont notamment exclus de ses choix d'investissement des secteurs d'activité comme la production ou la vente de tabac, les jeux d'argent, la production ou la vente d'armes, l'exploitation du charbon thermique, les organismes génétiquement modifiés, le clonage humain et les produits dérivés de ces activités.

Ces informations peuvent être retrouvés dans la rubrique « Engagements RSE » dans le document « Politique d'Investissement Responsable » sur le site internet d'Auriga Partners.

3. Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La stratégie d'investissement du Fonds ainsi que ses modalités de mise en œuvre sont prévues à l'article 4 du présent Règlement. Elle est alignée sur la Politique d'Investissement Responsable d'Auriga Partners.

Auriga Cyber Ventures se concentre uniquement sur des investissements contribuant à la constitution d'un espace numérique de confiance pour les citoyens, les entreprises ou les administrations.

Plus précisément, le Fonds investit en amorçage dans des sociétés qui, à la date de l'Investissement initial du Fonds

- disposent de produits, de technologies ou de services dont la première version est en état d'être commercialisée,
- affectent principalement le montant de l'Investissement du Fonds au financement de leur premier développement commercial,
- et intervenant dans les secteurs de la cybersécurité et de la confiance numérique, de la transformation numérique sécurisée, et plus généralement sur les problématiques de digitalisation et de sécurité informatique.

Les critères ESG sont intégrés à la grille d'analyse en phase de pré-investissement.

3.A. Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

La politique d'exclusion d'Auriga Partners est décrite dans les Principes d'Investissement Responsable, document accessible sur le site.

De manière générique, la société de gestion exclue de son périmètre d'investissement certains secteurs dont les impacts négatifs directs ou indirects sont incompatibles avec la démarche d'investisseur responsable telle qu'elle est promue par Auriga Partners ou qui ne peuvent être jugulés par une transformation des activités. Auriga Partners n'investit pas sur ces secteurs comme la production ou la vente de tabac, les jeux d'argent, la production ou la vente d'armes, l'exploitation du charbon thermique, les organismes génétiquement modifiés, le clonage humain et les produits dérivés de ces activités.

De manière plus spécifique au fonds Auriga Cyber Ventures, le Fonds s'interdit tout investissement dans des startups cyber dont les solutions pourraient être utilisées à des fins offensives ou d'intrusion. Avec en filigrane, un engagement sociétal fort de s'inscrire dans une dynamique de construction d'un espace numérique de confiance pour les citoyens, les entreprises ou les organisations publiques.

Au-delà de cette politique d'exclusion et en vue de s'assurer du bon suivi de la stratégie d'investissement décrite à la question 3, Auriga Partners a mis en place le processus d'investissement suivant :

Un processus de diligence raisonnable est exercé dans une phase préliminaire afin d'aborder l'opportunité d'investir selon une grille de lecture ESG. Cette démarche s'appuie sur les données fournies par l'entreprise, les avis et les études menées par les experts consultés ainsi que les données accessibles au public. Le résultat final est illustré par une fiche de notation intégrée à la note d'investissement présentée en Comité Stratégique. Il s'agit d'un scoring préliminaire avec 3 points affectés sur chacun des 3 volets ESG. Il en ressort une note moyenne sur 3.

Le scoring sur la base de ces indicateurs ESG est affiné tous les ans dans le cadre d'un rapport ESG partagé avec les investisseurs du Fonds au même titre que le rapport annuel.

3.B. Quel est le taux minimum engagé pour réduire la portée des investissements considérés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Non applicable.

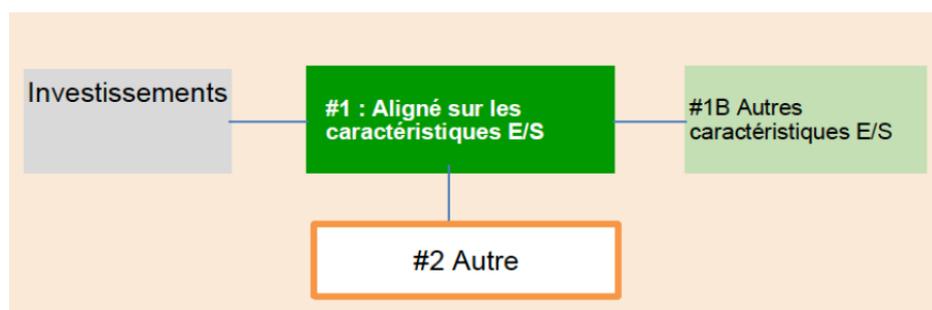
3.C. Quelle est la pratique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

Le suivi des indicateurs ESG se matérialise par l'envoi d'un questionnaire ESG détaillé à l'ensemble des portefeuilles Auriga Partners sur une fréquence annuelle.

Les critères évalués sur les pratiques de bonne gouvernance sont les suivants :

- Composition/organisation des organes de gouvernance (membres indépendants), comités opérationnels.
- Mise en place d'une charte de conduite des affaires, charte éthique.
- Litige en matière de gouvernance
- Organes de direction/contrôle (composition)

4. Quelle est l'allocation d'actif prévue pour ce produit financier ?



« #1 Aligné sur les caractéristiques E/S » comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La sous-catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S » couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables. »

L'intégralité des participations prises par le Fonds suivront la stratégie ESG décrite ci-dessus. Par design, toutes les startups de cybersécurité éligibles au regard de la politique d'investissement du Fonds décrite dans le Règlement participent de la mise en œuvre de pratiques de gouvernances saines et éthiques aussi bien au niveau privé que public et disposent d'un impact sociétal très fort de part leur capacité à protéger les citoyens, les entreprises et les administrations et leur permettre de vivre et d'évoluer dans un cadre sécurisé.

4.A. Comment l'usage de produits dérivés permet d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier ?

Non applicable.

5. Dans quelle mesure les investissements durables avec un objectif environnemental sont-ils alignés sur le Règlement Taxonomie ?

Non applicable. Le Fonds ne réalisera pas d'investissements durables avec un objectif environnemental au sens du Règlement Taxonomie.

5.A Quelle est la part des investissements réalisés dans des activités habilitantes et de transition ?

Non applicable. Le Fonds ne réalisera pas d'investissements dans des activités habilitantes et de transition au sens du Règlement Taxonomie.

6. Quelle est la part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement Taxonomie ?

Non applicable. Le Fonds ne réalisera pas d'investissement durables avec un objectif environnemental.

7. Quelle est la part minimale d'investissements durables à finalité sociale ?

Non applicable. Le Fonds ne réalisera pas d'investissement durables à finalité sociale.

8. Quels investissements sont inclus sous « #2 Autre », quel est leur objectif et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Il n'est pas envisagé de réaliser des investissements classés en « #2 Autre ». Tous les investissements sont alignés sur la stratégie d'investissement ESG du Fonds telle que décrite à la question 3 et respectent donc les garanties minimales requises.

9. Un indice spécifique est-il désigné comme point de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ?

Non applicable. Le Fonds n'utilisera pas d'indice de référence.

9.A. Comment l'indice de référence s'aligne-t-il en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non applicable. Le Fonds n'utilisera pas d'indice de référence.

9.B. Comment la stratégie d'investissement s'aligne-t-elle en permanence sur la méthodologie de l'indice ?

Non applicable. Le Fonds n'utilisera pas d'indice de référence.

9.C. Comment l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non applicable. Le Fonds n'utilisera pas d'indice de référence.

9.D Où peut-on trouver la méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

Non applicable. Le Fonds n'utilisera pas d'indice de référence.

10. Où puis-je trouver des informations plus spécifiques à ce produit ?

Plus d'informations sur le site internet d'Auriga Partners (www.aurigapartners.com) ou, le cas échéant, sur demande auprès d'Auriga Partners.

D. Gouvernance

Procédure de la politique de vote aux assemblées

- Préambule :

JC : Jacques Chatain
FE : Franck Elbez

Rédacteurs :

Cabinet MONGALVY

Vérificateur : JC

Date de création : décembre 2011
(Mise à jour des procédures : sept 2020 par FE)

Références réglementaires :
Art 319-21 du RG de l'AMF.

I. Politique de vote aux assemblées générales des sociétés des fonds sous gestion

Auriga Partners est une société de gestion de portefeuille pour compte de tiers agréée par la Commission des Opérations de Bourse (devenue Autorité des Marchés Financiers) le 23 juin 1998 sous le numéro GP 98-20.

La société Auriga Partners est soumise à ce titre à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables à cette activité, en particulier aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 319-21 (arrêté du 3 janvier 2018) dudit Règlement Général, les sociétés de gestion de portefeuille doivent élaborer un document intitulé « politique de vote », mis à jour en tant que de besoin, qui présente les conditions dans lesquelles elles entendent exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elles assurent la gestion.

En tant que gestionnaire d'OPCVM, la société Auriga Partners est tenue de respecter cette disposition.

Auriga Partners a mis en place une politique de vote aux assemblées générales des sociétés des portefeuilles des fonds dont elle est la société de gestion. Cette politique de vote s'exerce dans l'intérêt des fonds gérés et donc de leurs porteurs de parts.

Les principes de la politique de vote d'Auriga Partners, revue annuellement, visent à promouvoir la valorisation à long terme des investissements et à encourager la transparence, la cohérence, l'intégrité, l'équité et le développement durable.

La société Auriga Partners est en effet convaincue qu'il existe un lien étroit entre l'application de ces principes et la performance de l'entreprise, et que ces derniers ont des impacts sociaux et sociétaux positifs. Avant chaque vote, l'équipe en charge analyse les résolutions et motive son choix de vote.

Ce droit de vote, tout comme le dialogue régulier entre investisseurs et émetteurs, participe à l'évolution de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ainsi qu'à l'évolution des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leurs activités et pour l'ensemble de leurs parties prenantes.

En tant qu'actionnaire, la société Auriga Partners considère donc non seulement comme un droit mais aussi comme un devoir de se préoccuper des aspects stratégiques, financiers, opérationnels et extra-financiers des sociétés dans lesquelles elle investit.

Le document de « politique de vote » est consultable sur le site internet de la société Auriga Partners (www.auriga.vc). Il est mis à la disposition de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Auriga Partners gère des fonds qui ont un portefeuille composé de titres non cotés et cotés.

Les présentes décrivent la politique de vote de la société Auriga Partners pour les sociétés (non cotées et cotées) composant le portefeuille des fonds qu'elle gère.

Chaque année, dans les 4 mois de la clôture de l'exercice, la société Auriga Partners établit un rapport annexé à son propre rapport de gestion dans lequel elle rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote dans les sociétés du portefeuille, au regard des principes définis dans le présent document et notamment :

- du nombre de sociétés dans lesquelles Auriga Partners a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote,
- des cas dans lesquels Auriga Partners a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans le présent document,
- des situations de conflits d'intérêts que la société Auriga Partners a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds gérés.

Ce rapport est consultable sur le site internet de la société Auriga Partners (www.auriga.vc). Il est tenu à la disposition de l'AMF.

D'une façon générale, la politique de vote dans les assemblées générales et l'exercice des droits de vote dans les sociétés du portefeuille sont rappelés dans les rapports annuels des fonds gérés par Auriga Partners.

II. Organisation de l'exercice des droits de vote

Conformément à la réglementation (article L. 533-22) du Code Monétaire et Financier et articles 319-21 (arrêté du 3 janvier 2018) du Règlement général de l'AMF), Auriga Partners a mis en place une stratégie de vote aux assemblées générales.

Pour cela, la direction d'Auriga Partners a élaboré une politique de vote. Celle-ci est mise en œuvre par les directeurs de participation qui suivent la vie sociale des sociétés du portefeuille des fonds, analysent les résolutions et proposent des recommandations de vote intégrant ces principes. Les décisions de participation à une assemblée et de sens du vote sont prises par les dirigeants d'Auriga Partners.

Auriga Partners recommande qu'une personne (l'un des représentants légaux de la société de gestion ou une personne de l'équipe d'investissement disposant d'un pouvoir conféré par l'un des représentants légaux) participe physiquement aux assemblées générales ou, à défaut, vote par correspondance.

En cas d'impossibilité d'exercer ces deux préconisations, un pouvoir peut être donné au président de la société ou à un tiers éclairé choisi par Auriga Partners. Dans ce cas, et selon la nature de la résolution, le pouvoir pourra être libre ou encadré.

III. Principes gouvernant l'exercice des droits de vote

1. Participation aux assemblées générales

Auriga Partners exerce toujours les droits de vote pour ses fonds détenant une participation dans une société (cotée ou non).

Cas des fonds détenant des participations dans une société cotée sur un marché réglementé :

Exceptionnellement, dans le cas où la participation serait extrêmement minoritaire (inférieure à 5% du capital et des droits de vote) et pour les sociétés dont le siège n'est pas situé en France, Auriga Partners pourra soit voter par correspondance, soit adresser un pouvoir au président ou à un tiers éclairé, ou même ne pas exercer les droits de vote.

La société Auriga Partners recommande d'exercer son rôle d'actionnaire en fonction de l'intérêt social de la société dans laquelle elle a investi et donc indirectement dans l'intérêt des porteurs de parts des fonds gérés et d'éviter de ne pas se prononcer sur les résolutions soumises.

La société Auriga Partners ne saurait être tenue pour responsable du non-exercice ou de l'exercice partiel des droits de vote du fait de retards, de négligences ou de défaillances intervenues dans la mise à disposition ou la transmission des informations et documents nécessaires à cet exercice.

2. Détermination du sens de vote d'Auriga Partners

La politique de vote d'Auriga Partners pour les sociétés composant le portefeuille des fonds dépend de l'objet des résolutions présentées aux assemblées et de l'information communiquée aux actionnaires.

Les principes s'articulent selon l'objet des assemblées et notamment :

- Modification des statuts,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Nomination et révocation des organes sociaux,
- Conventions réglementées,
- Programmes d'émission et de rachat de titres de capital,
- Désignation des contrôleurs légaux des comptes.

a) Décisions entraînant une modification des statuts

La décision émise par Auriga Partners (abstention, vote pour, vote contre) dépendra des conséquences que les propositions de modification des statuts auront sur les intérêts des actionnaires de la société, et donc indirectement sur ceux des porteurs de parts des fonds gérés, ainsi que des conséquences ESG.

b) Approbation des comptes et affectation du résultat

De façon générale, Auriga Partners approuve les résolutions présentées. La société Auriga Partners pourrait cependant être conduite à émettre un vote négatif ou à s'abstenir, d'une part si elle estimait qu'il n'existe pas dans lesdites résolutions et/ou les documents présentés aux actionnaires les éléments lui permettant de se faire une opinion sur lesdits comptes et, d'autre part, dans les situations exceptionnelles suivantes :

- refus de certification des comptes par les commissaires aux comptes,
- émission de réserves par les commissaires aux comptes.

De façon générale, la société Auriga Partners approuve les résolutions portant quitus. Elle pourrait cependant être conduite à émettre un vote négatif dans les situations exceptionnelles où elle aurait été informée de ce qu'un ou plusieurs mandataires sociaux aurai(en)t commis des fautes de gestion, violé la loi ou les statuts.

c) Nomination, révocation et rémunération des organes sociaux

De façon générale, la société Auriga Partners émet un vote positif à la nomination des mandataires sociaux, sauf dans l'un des cas suivants (vote négatif ou abstention) :

- elle aurait été informée de ce qu'une action en justice aurait été diligentée contre le mandataire social proposé au vote des actionnaires par la société ou un de ses organes de gestion,
- elle jugerait que les nominations proposées seraient contraires aux intérêts de la société, et donc indirectement des porteurs de parts des fonds gérés,

- elle jugerait la composition initiale des organes sociaux comme satisfaisante et, à son avis, les nouvelles nominations conduiraient à une dégradation de sa composition,

- elle jugerait que, bien que la composition des organes sociaux soit insatisfaisante, les nominations proposées n'amélioreraient pas cette composition.

De façon générale, la société Auriga Partners approuve les rémunérations versées aux mandataires sociaux, mais pourrait être conduite à s'abstenir de voter ou à voter contre dans le but de manifester un mécontentement vis-à-vis de la politique globale de rémunération ou pour contester un élément précis de la rémunération jugé abusif ou contraire à l'intérêt des actionnaires.

d) Conventions réglementées

La position de la société Auriga Partners sur les résolutions relatives à l'approbation des conventions réglementées (vote pour, vote contre, abstention) dépendra de l'analyse qu'elle fera des conséquences que lesdites conventions sont susceptibles d'entraîner pour la société, ses actionnaires et les porteurs de parts des fonds gérés.

Elle s'abstiendra de voter ces résolutions en cas de manque d'information permettant de déterminer si les conventions réglementées sont dans l'intérêt de la société, de ses actionnaires et donc des porteurs de parts des fonds gérés (noms des mandataires sociaux concernés, objet de la convention, conditions financières).

e) Opérations sur le capital (programmes d'émission et de rachat de titres de capital)

De façon générale, la décision d'Auriga Partners est prise suite à l'étude des conditions dans lesquelles l'opération est prévue.

A ce titre, la société Auriga Partners examine les conditions dans lesquelles les augmentations de capital sont proposées (prix d'émission, type de valeurs mobilières dont il est proposé l'émission, bénéficiaires désignés ou non, suppression ou non du DPS, délégation de compétence ou de pouvoirs conférée au conseil d'administration, au directoire ou au président, etc.).

Elle pourrait ainsi dans certains cas être conduite à s'abstenir ou à voter contre les résolutions proposées.

f) Désignation des contrôleurs légaux des comptes

De façon générale, Auriga Partners émet un vote positif sur la nomination des commissaires aux comptes sauf lorsqu'il existe des interrogations sur l'indépendance des commissaires aux comptes proposés, et/ou lorsque les informations sur les honoraires sont insuffisantes.

g) Autres points

Auriga Partners est susceptible de s'abstenir ou d'émettre un vote négatif en cas de :

- questions diverses non explicitées,
- résolutions groupées de façon à inclure une résolution inacceptable

IV. Gestion des conflits d'intérêts

La société Auriga Partners exerce librement les droits attachés aux valeurs mobilières qu'elle gère pour le compte des fonds dont elle est la société de gestion en préservant l'intérêt des porteurs de parts, et se donne les moyens de remplir pleinement son rôle d'actionnaire.

Les relations entre Auriga Partners et les actionnaires des sociétés dans lesquelles les fonds gérés investissent sont formalisées, soit dans le cadre des statuts des sociétés concernées, soit dans le cadre de pactes d'actionnaires et/ou de protocoles d'investissement.

Les membres de l'équipe de gestion d'Auriga Partners doivent s'efforcer de détecter toute situation susceptible de présenter un conflit d'intérêts potentiel et en aviser les dirigeants de la société de gestion

afin qu'ils puissent prendre toute mesure appropriée en temps utile, et, si nécessaire, saisir le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne d'Auriga Partners.

Les membres de l'équipe de gestion d'Auriga Partners doivent, lors de leur entrée chez Auriga Partners, déclarer tous les mandats sociaux exercés à titre personnel. Il pourra leur être demandé de démissionner de l'un ou de plusieurs de ces mandats par les dirigeants d'Auriga Partners en cas de conflit d'intérêts.

Dans l'éventualité où un membre de l'équipe de gestion serait amené à occuper pour le compte des fonds gérés un mandat social dans une société du portefeuille, l'intégralité du montant des jetons de présence éventuellement perçus sera reversée à Auriga Partners ou aux fonds gérés si les règlements intérieurs des fonds gérés le prévoient.

V. Information des porteurs de parts des fonds gérés par auriga partners

Conformément aux dispositions de l'article 319-21 (arrêté du 3 janvier 2018) du Règlement général de l'AMF, la société Auriga Partners communiquera à l'AMF, à sa demande, les abstentions ou les votes formulés sur chaque résolution accompagnée des raisons de ces votes ou abstentions.

Elle tiendra par ailleurs à la disposition de tous les porteurs de parts des fonds gérés l'information relative à l'exercice par Auriga Partners des droits de vote sur chaque résolution présentée aux assemblées générales des sociétés du portefeuille dans lesquels les fonds gérés détiennent au moins 5 % du capital et des droits de vote.

Cette information portera plus particulièrement sur les éléments permettant aux investisseurs d'apprécier la mise en œuvre de la politique de vote, en particulier :

- sur les votes manifestant une opposition aux résolutions proposées par les dirigeants sociaux de la société émettrice,
- sur les votes non conformes aux principes exposés dans le présent document,
- sur les cas dans lesquels la société Auriga Partners n'a pas participé à l'assemblée générale ou s'est abstenue.

A défaut de réponse de la société de gestion dans le délai d'un mois à compter de la demande d'information de l'investisseur, son silence devra être interprété comme indiquant qu'elle a voté conformément aux principes figurant dans le présent document et aux propositions des dirigeants sociaux de la société émettrice.